



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2023

AVIS est par la présente donné par la soussignée QUE : —

Le rapport de l'exercice financier 2023 de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine sera déposé pour adoption lors des séances ordinaires de la Communauté maritime et de la Municipalité qui se tiendront à compter de 19 heures, le mardi 10 septembre 2024, à la mairie située au 460, chemin Principal, à Cap-aux-Meules.

Conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire présentera aux citoyens lors de la séance de la Communauté maritime les faits saillants du rapport financier 2023.

DONNÉ aux Îles-de-la-Madeleine, ce 30 août 2024

Alexandra Vigneau, greffière